

Téléassistance

C'est quoi?

Le service de téléassistance du Département permet une sécurité renforcée, une écoute et une assistance au quotidien pour conserver un maximum d'autonomie à domicile. Le dispositif bénéficie d'une écoute et d'un système d'alerte 24h/24 et 7j/7.

L'offre socle :

Tarif plein = 15,35 €

Tarif réduit 10,22 € (en fonction du revenu fiscal de référence)

Une fois abonné·e, vous disposez d'un transmetteur qui permet d'être relié à une centrale d'écoute. Vous n'avez pas besoin de décrocher votre téléphone.

Souscription:

- > sur le site du département de la Loire-Atlantique [27]
- > auprès du CCAS de Campbon

Comment faire une demande?

Faire une demande en ligne

Vous pouvez maintenant faire votre demande directement en ligne auprès de Vitaris, l'entreprise retenue par le Département pour délivrer le service de téléassistance à ses abonné·es. Vous pourrez via le formulaire compléter toutes les informations relatives à votre abonnement et prendre rendez-vous avec un conseiller.

Faites votre demande en ligne 2

Faire la demande auprès du CCAS

La demande d'installation peut également être faite auprès du CCAS.

- > Par téléphone au 02.40.56.56.94.
- > Par mail au ccas@campbon.fr

Pour en savoir plus

~

- Dépliant de présentation
- > Les options